

Vertou, le 28 janvier 2022

Monsieur le Président

Pornic Agglo Pays de Retz
2, rue du Dr Ange Guépin
ZAC de la Chaussée
44 215 PORNIC Cedex

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 32
Réf. : JV-2022-01-0024
Vos réf. : CC/AG/TV/FE/AQ/SM/3616/2021

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le projet de contrat 2022-2027 du sous-bassin versant de référence « Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade », porté par Pornic Agglo Pays de Retz.

L'annexe 1 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Estuaire de la Loire en vigueur identifie les enjeux et les objectifs prioritaires suivants pour le sous-bassin versant « Boivre Acheneau Tenu », pour les enjeux « cohérence et organisation », « qualité des milieux » et « qualité des eaux ».

Enjeux	Objectifs
Cohérence et organisation	Optimiser la coordination des acteurs
	Définir les modalités d'une coopération entre ces acteurs publics et privés
	Définir des procédures de sensibilisation et de concertation
	Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter les transferts de pollution diffuse (phosphore et phytosanitaires). Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaire à sa mise en œuvre
	Définir des objectifs partagés (vocation des marais, des zones humides, flore, faune piscicole, espèces envahissantes, etc.) et prendre les moyens correspondants
	Arrêter un règlement d'eau et prendre les moyens d'en assurer une lecture directe
Qualité des milieux	Définir les modalités de gestion des milieux humides combinant agriculture et biodiversité
	Pérenniser les activités agricoles et les accompagner par des mesures agro-environnementales

	Assurer la transparence migratoire des ouvrages
	Conforter l'outil de gestion hydraulique des marais
Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du bassin versant)
	Définir des modalités de gestion de rejet adaptées au contexte de marais

Le tableau ci-dessous liste les actions principales du contrat 2022-2027 du sous-bassin versant de référence « Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade », en lien avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement du SAGE Estuaire de la Loire.

Enjeux du SAGE	Actions et objectifs du projet de contrat
Cohérence et organisation PAGD : dispositions C&O4, C&O8	-Coordination du contrat : entente pour définir les modalités de pilotage du contrat, suivi des actions, bilan des actions à mi-contrat, mise en place de COTECH, COPIL et commissions géographiques, etc. -Communication : réunions, communication, etc.
Qualité des milieux aquatiques PAGD : QM1, QM5, QM6, QM8, QM14, QM15, QM19, I6 Règlement : articles 1, 3, 4	-Restauration hydromorphologique des cours d'eau : diversification des habitats, recharge en granulats, reméandrage -Restauration de la ripisylve en cours d'eau : mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, gestion de la ripisylve, etc. -Restauration de la continuité sur ouvrages en cours d'eau : effacements partiels d'ouvrages, suppressions d'ouvrages, aménagement de passage à gué, remplacements d'ouvrages par des ponts cadres, etc. -Actualisation inventaire zones humides -Actions sur les berges et la ripisylve -Actions en faveur de la biodiversité : arrachage des espèces exotiques envahissantes -Actions sur les ouvrages hydrauliques : restauration complète des ouvrages, aménagement des émissaires à la mer -Acquisitions de zones humides et conventions d'usages avec éleveurs pour pérenniser une gestion extensive -Renaturation des vallons aux exutoires (lien terre-mer et terre-estuaire) -Études complémentaires : sur plans d'eau, sur les étiers, sur les ouvrages en marais -Indicateurs de suivi
Qualité des eaux PAGD : QE12, QE13	-Acquérir des données de qualité d'eau pour améliorer les connaissances sur la qualité des eaux du Boivre -Inventaires des éléments du paysage et protection dans les documents d'urbanisme -Mise en œuvre du programme de travaux de limitation de ruissellement : plantations de haies sur talus, zones tampons, création de mares, etc. - Sur le périmètre de captage : Programme d'actions agricoles / Étude pour la pertinence des aménagements anti-transferts et la définition d'aménagements adaptés + actions dans second contrat

Au regard de l'analyse des éléments transmis, le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 20 janvier 2022 et a émis un avis **favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
12	0	12	0

Les actions inscrites sont en cohérence avec les enjeux et les objectifs définis par le PAGD et le règlement du SAGE. Les membres du bureau de la CLE relèvent la mise en œuvre d'un contrat territorial Eau ambitieux, intégrant des actions multithématiques au regard notamment des enjeux littoraux du sous-bassin versant de référence. Le bureau de la CLE est satisfait de la dynamique engagée et de la volonté de programmer des actions prenant en compte le lien terre-mer / terre-estuaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Claude CAUDAL
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire